

Le contrôle social : les réactions à la déviance et leurs déterminants



Peggy Chekroun

Université de Paris Ouest (Nanterre-La Défense)

<<http://upx.psychologie-sociale.org/spip.php?article61>>

« Respectez et faites respecter cet espace vert ». Cette simple phrase, apparemment banale, et repérable dans de nombreux jardins publics, met en avant plusieurs comportements particulièrement intéressants dans une approche de psychologie sociale.

Peggy Chekroun est maître de conférences en psychologie sociale expérimentale à l'Université de Paris Ouest, Nanterre – La Défense depuis 2004. Ses recherches portent notamment sur le contrôle social et l'effet spectateur et ont fait l'objet de publications internationales sur cette thématique.

Pour citer cet article :

Chekroun P. (2008). Le contrôle social : les réactions à la déviance et leurs déterminants. *Revue électronique de Psychologie Sociale*, n°3, pp. 71-80. Disponible à l'adresse suivante : <<http://RePS.psychologie-sociale.org>>.



Le contenu de la *Revue électronique de Psychologie Sociale* est sous contrat Creative Commons.

« Respectez et faites respecter cet espace vert »

Tout d'abord, elle informe quant à des comportements que l'on doit adopter ou éviter dans ce lieu : les promeneurs doivent être respectueux de l'espace vert, ils doivent éviter de la piétiner, de jeter des détritiques, etc. Cette phrase rappelle ainsi l'existence d'une norme sociale.

Ensuite, en incitant à « faire respecter cet espace vert », cet avertissement laisse entendre que parfois, des personnes ne respectent pas les normes en question, et détériorent cet espace vert de par leur comportement. On apprend alors que certaines personnes adoptent ou pourraient adopter des comportements déviants – ou contre-normatifs – dans ce lieu.

Enfin, cette petite phrase rappelle aux individus qu'ils sont responsables de faire respecter les normes prescrites. Elle leur signifie que, face au comportement déviant d'autrui, ils peuvent intervenir pour le faire cesser. Cette intervention face au comportement déviant d'autrui correspond à ce que l'on nomme, en psychologie sociale, du contrôle social.

Norme sociale, déviance, contrôle social : ce sont ces trois concepts qui sont mis en avant par la phrase « Respectez et faites respecter cet espace vert ». Ce sont aussi trois concepts fondamentaux de la vie sociale qui ont, à ce titre, suscité l'intérêt des psychologues sociaux.

Les normes sociales et la déviance

Présentées parfois comme le « ciment de la société » (Elster, 1989) ou comme un « lubrifiant social » (Leyens & Yzerbyt, 1997), les normes sociales font partie des piliers à la base du bon fonctionnement des groupes sociaux. Il s'agit de règles, de standards, établis dans chaque groupe ou unité sociale et qui décrivent les comportements pouvant ou non être mis en œuvre dans un contexte donné. Autrement dit, les normes sociales prescrivent la manière appropriée et proscrivent la manière inappropriée d'agir, de penser, de se comporter dans une situation ou un contexte donnés : il faut respecter les espaces verts, il ne faut pas jeter de détritiques sur les pelouses par exemple. Il s'agit ici de normes prescriptives. Mais les normes sociales peuvent également être issues des comportements réels des individus dans une situation donnée. Alors, si tout le monde jette ses papiers dans un recoin précis d'une allée du jardin public, les passants vont considérer comme normal de jeter eux-mêmes leurs détritiques à cet endroit. Il s'agira ici d'une norme descriptive (Cialdini, Reno, et Kallgren, 1990). C'est sur la base de ces normes que les conduites des individus vont être évaluées et jugées comme acceptables ou non par les autres membres de leur groupe. Un comportement conforme aux normes va alors être évalué positivement tandis qu'un comportement allant à l'encontre d'une norme va être évalué négativement. Ainsi les membres d'un groupe social, censés avoir connaissance et adhérer à l'ensemble des normes de ce groupe, vont la plupart du temps adopter des comportements conformes à ces prescriptions : ils ne vont pas marcher sur les pelouses du jardin public. Néanmoins il arrive qu'un membre du groupe ne respecte pas l'une des normes en vigueur dans ce groupe. Un individu peut en effet adopter un comportement non conforme ou proscrire par une norme : il va jeter sa bouteille vide sur la pelouse du jardin public. Ce sont ces comportements transgressant les normes que l'on qualifie de déviants ou de contre-normatifs.

Face à ces comportements déviants, et comme les y incite la phrase « respectez et faites respecter » cet espace vert, les individus ont la possibilité d'exprimer leur désaccord envers l'auteur de ce comportement et ainsi de faire respecter

la norme à laquelle ils adhèrent. On parlera alors, comme nous l'avons vu en introduction, d'une réaction de contrôle social.

Le contrôle social

Le terme de contrôle social fut utilisé en sociologie bien avant que les psychologues sociaux ne s'intéressent à ce concept. Georges Vincent parle de contrôle social dès 1896, un terme repris et généralisé par Edward A. Ross en 1901 avec son ouvrage « Social Control : A survey of the foundation of order ». Le contrôle social peut être défini, dans le cadre d'une approche de psychologie sociale, comme toute réaction informelle que peut avoir un individu afin de manifester sa désapprobation envers le comportement d'un tiers qui s'écarte d'une norme (Chekroun & Brauer, 2002). La définition proposée met l'accent sur l'une des caractéristiques du contrôle social sous sa forme la plus pertinente dans une approche de psychologie sociale. Elle insiste sur l'idée de réaction « informelle ». Deux formes de contrôle social co-existent en effet et l'on distingue le contrôle social formel du contrôle social informel. Le contrôle social formel correspond aux sanctions qui vont être adressées aux auteurs de comportements déviants par des individus dont c'est le rôle dans la société, dont la fonction ou le métier consiste à réguler et aller à l'encontre des transgressions. Dans notre exemple, le contrôle social formel correspondra au coup de sifflet, voire à l'amende que délivrera le gardien du parc à la personne qui marchera



Pelouse interdite
par inevernu (2005)

sur la pelouse. Parallèlement, le contrôle social informel est mis en œuvre par les pairs, c'est-à-dire par des individus qui n'ont aucune fonction particulière les conduisant à agir en ce sens. Ce type de contrôle social peut ainsi être fait d'un parent, d'un ami, d'un pair du déviant, ou de quelqu'un qui lui est inconnu. Dans notre exemple, on parlera de contrôle social informel quand un simple promeneur va interpellé la personne qui piétine la pelouse et lui demander de revenir sur l'allée. Cette conception étend le cadre du contrôle social informel à des manifestations très diverses pouvant survenir face à un comportement déviant. Ainsi, les pressions à la conformité mises en évidence par Schachter (1951) et qui se manifestaient par une accentuation des communications adressées au déviant dans un premier temps, puis par un rejet du déviant hors du groupe peuvent être considérés comme des réactions de contrôle social. Désapprouver le comportement d'autrui peut prendre la forme d'un regard désapprouvateur, d'un soupir, d'une remarque orale polie ou injurieuse,

voire d'une réaction agressive, d'une stigmatisation ou d'une exclusion de l'individu en dehors du groupe pour les cas les plus extrêmes.

Quelle que soit sa forme, le contrôle social a pour fonction principale d'amener les individus à respecter les normes sociales ce qui le dote d'un rôle fondamental dans le maintien de ces normes et l'équilibre de la vie au sein des groupes.

Si les individus déviant sont très fréquemment jugés négativement par leurs pairs, un rapide tour d'horizon des travaux existant sur le contrôle social, c'est-à-dire non pas sur une simple dépréciation du déviant mais sur une réelle sanction clairement adressée au déviant, met en évidence que l'exercice de contrôle social est sensible à de nombreux facteurs et peut varier de 18 à 80 pourcents d'interventions. Une question intéressante vise alors à comprendre les déterminants du contrôle social. Qu'est-ce qui fait qu'un individu va décider, face à un comportement contre-normatif, de signaler à l'auteur de ce comportement qu'il n'agit pas de façon correcte ? Qu'est ce qui fait qu'un promeneur va dire à l'individu qui jette ses vieux papiers sur la pelouse du jardin public qu'il devrait ramasser ses détritrus ?

Les déterminants principaux du contrôle social mis en évidence à ce jour peuvent se regrouper en deux grandes catégories de facteurs : d'une part, les facteurs liés à l'acte contre-normatif lui-même et à la situation dans laquelle survient cet acte et, d'autre part, les facteurs liés à l'individu susceptible d'exercer le contrôle social.

Les facteurs liés à l'acte contre-normatif : quels sont les comportements déviants suscitant du contrôle social ?

Face aux grandes variations observées dans les fréquences d'intervention face aux comportements déviants, on pense très rapidement au fait que les réactions diffèrent probablement en fonction du comportement déviant lui-même. Des travaux récents montrent en effet que tous les comportements déviants ne suscitent pas les mêmes réactions (Chaurand, 2008). Par exemple, le niveau de

« Le contrôle social peut être défini comme toute réaction informelle que peut avoir un individu afin de manifester sa désapprobation envers le comportement d'un tiers qui s'écarte d'une norme »

déviance attribué au comportement influence la décision des témoins d'exercer ou non du contrôle social. Plus un comportement est perçu comme étant déviant, plus il est fortement sanctionné. Par exemple, jeter des ordures dans la rue est considéré comme un acte plus déviant des normes que parler fort au téléphone dans un bus et provoque plus de contrôle social.

Dans la même veine, la fréquence d'un comportement incivil influence les réactions qu'il suscite. Les individus exercent plus de contrôle social face à un comportement peu fréquent. Ainsi, jeter une bouteille vide dans un espace vert est perçu comme fréquent et suscite peu de contrôle social, tandis que garder sa place assise dans les transports en commun face à une femme enceinte est perçu comme étant un comportement peu fréquent et suscite un contrôle social fort. Dès lors qu'un comportement devient fréquent, son caractère déviant est d'emblée remis en question, une norme descriptive va se mettre en place de part la répétition du comportement, et le contrôle social devient obsolète face à ce comportement.

Enfin, parallèlement aux caractéristiques de l'acte lui-même, un facteur semble constituer l'un des principaux déterminants de l'exercice du contrôle social : les conséquences du comportement déviant pour les témoins. Le fait de subir soi-même directement des conséquences négatives de la transgression conduit les individus à être particulièrement sévères et à exercer du contrôle social plus fréquemment que lorsque l'acte ne les affecte pas. On parle alors de sentiment d'implication personnelle. C'est lorsque les individus sont personnellement impliqués parce qu'ils souffrent des conséquences du comportement déviant qu'ils vont décider le plus fréquemment d'intervenir et d'exercer du contrôle social. Pour illustrer cet effet, il a été mis en évidence que des individus voyant une personne jeter des mouchoirs en papier par terre vont le sanctionner dans 40% des cas si le comportement a lieu dans un grand jardin public et dans près de 80% des cas si le comportement a lieu dans le jardin de leur immeuble (Brauer & Chekroun, 2005).

Si les conséquences subies par les individus constituent l'une des sources du sentiment d'implication personnelle, d'autres éléments peuvent être considérés comme favorisant ce sentiment. Le fait de se percevoir comme étant particulièrement responsable de l'intervention va également accroître l'implication ressentie par les témoins d'un acte déviant. Mais quand se sent-on particulièrement responsable d'intervenir et d'exercer du contrôle social en dehors de la situation où l'on souffre matériellement des conséquences de l'acte déviant ? L'une des réponses possibles à cette question nous conduit à prendre en considération le contexte dans lequel survient le comportement déviant et à nous pencher sur les déterminants situationnels du contrôle social.

Les déterminants situationnels : quand exerçons-nous du contrôle social ?

L'effet de l'appartenance groupale des déviants et témoins

Marques et ses collaborateurs (Marques & Yzerbyt, 1988) ont mis en évidence le fait que les individus sont généralement plus sévères avec les individus déviants appartenant à leur propre groupe social qu'avec ceux appartenant à un autre groupe, et ceci bien que le comportement déviant soit identique. Ainsi, une mauvaise prestation orale est évaluée comme plus mauvaise par des étudiants quand elle est réalisée par un étudiant de leur propre filière que par un étudiant d'une autre filière. Cette subjectivité dans l'évaluation des déviants est connue sous le terme d'effet Brebis Galeuse. Par extension, il a été montré que cette différence d'évaluation se retrouve dans l'exercice de contrôle social. Ainsi, les individus exercent plus de contrôle social quand un comportement incivil est commis par un membre de leur groupe plutôt que par un membre d'un exogroupe (Chekroun & Nugier, 2005). Par exemple, un Français demandait plus à un compatriote qu'à un Belge d'arrêter de fumer lors d'une réunion dans un lieu non-fumeur. Ce phénomène s'explique par le fait que le comportement déviant d'un membre de l'endogroupe constitue une menace

pour l'image du groupe et, en conséquence, pour l'identité sociale des autres membres de ce groupe : les Français passent pour des gens irrespectueux des autres, ce qui se répercute sur moi en tant que Française. Ces conséquences pour l'identité des membres du groupe du déviant vont encore plus loin puisqu'il a été montré que, dans de tels contextes, le comportement déviant d'un individu conduit ses pairs à ressentir eux-mêmes des émotions morales telles que la honte ou l'embarras, émotions qui vont favoriser l'exercice du contrôle social subséquent. Cet effet trouve d'ailleurs une illustration dans l'expression commune « Arrêtes, tu me fais honte » ! De ces travaux, on peut déduire que le comportement déviant d'un individu, en menaçant l'image du groupe et l'identité sociale des individus, favorise chez ses pairs le sentiment d'implication personnelle et la légitimité perçue d'une éventuelle sanction. Si les conséquences ne sont ici pas forcément matérielles, elles sont au moins identitaires, ce qui suffit à favoriser le contrôle social.

L'effet du nombre de témoins du comportement déviant

Jeter des débris sur un espace vert d'un jardin public prend place, par définition, dans un lieu public. Ainsi, la présence de plusieurs témoins est possible, de même que dans la plupart des situations où l'incivilité ou le comportement déviant peut survenir. Ceci donne d'emblée une dimension sociale à la situation dans laquelle plusieurs protagonistes sont présents, peuvent interagir et s'influencer. Cette variabilité du nombre de témoins d'un comportement déviant constitue l'un des facteurs susceptibles d'expliquer les différents taux de réactions observés. Si la logique voudrait que la déviance soit d'autant plus sanctionnée qu'elle survient face à un grand nombre de témoins, les résultats



Brown Skin + Heavy Coat + Backpack = ? par drp (2005)

obtenus par les recherches sont tout autres. En effet, comme cela a été mis en évidence dans le cadre des comportements d'aide, Chekroun et Brauer (2004) ont montré que le nombre de témoins d'une incivilité influençait négativement le contrôle social : la sanction est moins fréquente avec 3 témoins assistant au comportement déviant qu'avec une seule. Cet effet est connu dans la littérature sous le terme d'« Effet Spectateur » (Latané & Darley, 1968, voir aussi Chekroun, 2008). Le contrôle social dépend donc du nombre de personnes assistant au comportement contre-normatif. Plus les témoins de ce comportement sont nombreux, plus ils se partagent la responsabilité d'intervenir, et moins la probabilité que chacun intervienne est grande. On parle alors d'un phénomène de diffusion de la responsabilité. Le fait que l'exercice de contrôle social soit affecté par l'effet spectateur met à nouveau l'accent sur le rôle de la

responsabilité individuelle dans l'apparition de ce comportement. Lorsque les individus sont seuls face à l'acte déviant, la responsabilité d'une éventuelle intervention leur incombe totalement, ils sont dès lors plus fortement impliqués dans la situation par rapport aux cas où de nombreux témoins sont présents et où tous sont autant responsables d'intervenir. Dès lors, si le contexte social est déterminant dans l'exercice de contrôle social, nous pouvons considérer que tout facteur susceptible d'accroître le sentiment de responsabilité des témoins d'un acte déviant va être en mesure de faciliter la décision d'exercer du contrôle social et de sanctionner le comportement. Par exemple, lorsqu'un comportement déviant a des conséquences pour les témoins, qu'il est fortement impliquant pour eux, la diffusion de la responsabilité et l'effet spectateur sont moins forts (Chekroun & Brauer, 2002). Par exemple, l'effet spectateur n'apparaît pas lorsque la dégradation d'un espace vert survient dans un petit parc de quartier où les habitants se rendent régulièrement et se sentent « chez eux ». Le fait de se sentir « chez soi » appelle alors un autre élément entrant en jeu dans la prise de décision d'exercer du contrôle social envers autrui : le sentiment d'appartenance, et, par extension, les déterminants du contrôle social liés à l'individu témoin de l'acte.

Les déterminants personnels : qui exerce du contrôle social ?

Brauer et Chaurand (2008) ont réalisé un ensemble de travaux visant à mettre en évidence les liens entre certaines caractéristiques individuelles et le contrôle social. Autrement dit, leurs travaux visent à répondre à la question : qui exerce du contrôle social ? Si un facteur classique comme le genre semble ne pas influencer l'apparition des sanctions, certains traits de personnalité semblent cependant être liés à l'exercice de contrôle social. En effet, il apparaît que l'altruisme et l'idéologie politique affectent ce comportement.

L'altruisme correspond à la tendance des individus à aider autrui et à s'engager dans des comportements pro-sociaux. Le fait que les personnes altruistes soient plus à même d'exercer du contrôle social que les autres serait lié à la dimension pro-sociale de ce type de réaction. Si exercer du contrôle social dépend, nous l'avons vu, des conséquences que le comportement déviant a pour soi, cette réaction dépendrait aussi de la volonté d'agir pour le bien de la société ou du groupe dans son ensemble. Ainsi l'individu altruiste, en exerçant du contrôle social, signalerait, par exemple à la personne jetant des débris dans un parc, qu'elle nuit au bien-être de tous les usagers de ce parc et par là même, viendrait en aide à l'ensemble de ces usagers.

Dans la même veine, l'idéologie politique de gauche, correspondant à des personnes peu conservatrices, favorise l'exercice du contrôle social. Ce type d'idéologie est associé à un intérêt pour le respect des biens publics, à un sentiment d'appartenance sociale fort. Elle incite à se préoccuper du bien-être collectif au même titre que du bien-être individuel. Ainsi, le même processus pourrait expliquer l'effet de l'orientation politique sur le contrôle social que celui exposé dans le cadre de l'effet de l'altruisme sur ces mêmes réactions.

Au regard de l'ensemble des facteurs présentés, le contrôle social apparaît comme essentiellement dépendant de l'implication personnelle. Que cette implication soit issue des conséquences du comportement déviant à un niveau matériel ou identitaire, de la responsabilité incombant au témoin, de sa volonté d'agir pour la société, elle reste toujours centrale dans la prise de décision d'intervenir et de sanctionner l'auteur des comportements contre-normatifs. On peut considérer que le fait de se sentir personnellement impliqué par la situation va rendre légitime l'exercice de contrôle social et ainsi faciliter la

décision d'intervenir (Chaurand, 2008). Cette légitimité du contrôle social est centrale dans le processus de régulation des comportements et dans les conséquences et l'efficacité du contrôle social.

Les conséquences et l'efficacité du contrôle social

Qu'est ce qu'un acte de contrôle social efficace ? La fonction du contrôle social consiste, nous l'avons vu, à réguler les comportements contre-normatifs afin de perpétuer certaines normes sociales. Dès lors le contrôle social est efficace si il remplit ces fonctions et fait cesser les comportements incivils à plus ou moins longue échéance. Cependant, que l'on se penche du côté des sociologues ou de celui des psychologues sociaux, on peut noter que le contrôle social peut avoir des conséquences tout autres et pour le moins négatives. En effet, le contrôle social peut susciter chez l'individu cible des réactions émotionnelles hostiles susceptibles de déclencher des réactions agressives envers l'auteur du contrôle social ou une tierce personne. Insulter le conducteur qui klaxonne parce que vous êtes garé en double file, s'énerver parce que quelqu'un vous demande de ramasser le papier que vous venez de jeter par terre, etc. Toutes ces réactions peuvent être considérées comme des manifestations de colère ou d'hostilité envers le contrôleur social. Ainsi le contrôle social, lorsqu'il suscite ce type de réactions, ne remplit pas sa fonction et, au contraire, est à l'origine d'un



They are coming...
par Don Solo (2008)

nouveau comportement déviant. Cette apparition d'émotions hostiles est au centre des conséquences perverses du contrôle social. Alors que la transgression de norme est associée traditionnellement à des émotions morales comme la culpabilité, la honte, ou l'embarras, et aux comportements de réparations qui leur sont associés comme des excuses ou l'arrêt du comportement problématique, le contrôle social peut parfois provoquer les effets inverses. Il est alors nécessaire de se poser la question : qu'est ce qui fait basculer les cibles de contrôle social de l'embarras à la colère ? De l'excuse à l'agression ? Des travaux récents (Nugier, Niedenthal, Brauer, & Chekroun, 2007) mettent l'accent sur un facteur que nous avons abordé précédemment : la légitimité du contrôle social. Le contrôle social est d'autant plus facilement exercé qu'il est légitime, mais il est également d'autant mieux accepté qu'il est légitime. Si vous considérez que la personne qui vous demande de ramasser votre papier a raison, que sa remarque est légitime, que ce que vous avez fait n'est effectivement pas correct, alors vous vous sentirez probablement embarrassé, ramasserez votre papier, et y repenserez peut-être la prochaine fois que vous serez sur le point

de jeter un autre papier dans un parc. Par contre, si vous pensez que cette personne n'a pas à intervenir parce que ce que vous avez fait n'est pas si grave, que c'est le parc juste à côté de chez vous et qu'elle n'est pas elle-même du quartier, qu'elle vous a parlé d'une façon agressive, alors vous allez ressentir de la colère et peut-être entrer en conflit avec cette personne. Par ailleurs, cela ne vous empêchera peut-être pas de recommencer.

La légitimité de l'intervention apparaît donc comme centrale aussi bien dans la prise de décision d'exercer du contrôle social que dans l'efficacité de cette sanction. Si la légitimité est perçue de la même façon par les témoins d'un comportement déviant que par son auteur, le processus de contrôle social est alors particulièrement efficace.

Conclusion

La consigne « Respectez et faites respecter cet espace vert » a-t-elle un intérêt pour faire respecter la propreté d'un jardin public ? Notre propos n'était pas ici de déterminer l'efficacité du rappel de la norme sociale « Respectez cet espace vert » sur le comportement ciblé mais plutôt de tenter de comprendre ce qui pouvait conduire les promeneurs à « Faire respecter cet espace vert ». Comme nous l'avons vu, les sentiments d'implication personnelle, de responsabilité individuelle, et de légitimité sont déterminants dans l'exercice de contrôle social et donc dans la prise de décision d'intervenir face à un comportement irrespectueux d'une norme de ce type. C'est lorsque les témoins d'un acte déviant ou incivil perçoivent les conséquences négatives de cet acte pour eux-mêmes qu'ils sont les plus à même d'exercer du contrôle social. Subir les conséquences négatives d'un comportement déviant renforce le sentiment de responsabilité des témoins du comportement et leur donne ainsi la possibilité de dépasser l'inhibition liée à l'éventuelle présence de nombreux autres témoins. Si rappeler aux promeneurs qu'il leur est demandé de « Faire respecter cet espace vert » va effectivement favoriser le sentiment de responsabilité, ou rendre légitime une intervention face à quelqu'un qui détériorerait les lieux, on peut penser que rappeler aux passants combien leur coût personnellement l'entretien du parc public et que « Ce parc, c'est chez vous » faciliterait d'autant plus leur décision d'exercer du contrôle social.

Références

- Brauer, M., & Chekroun, P. (2005). The relationship between perceived violation of social norms and social control: Situational factors influencing the reaction to deviance. *Journal of Applied Social Psychology*, 35, 1519-1539.
- Brauer, M., & Chaurand, N. (2008). *Qui réagit aux incivilités ? Facteurs personnels et contrôle social*. Manuscrit non publié, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, France.
- Chaurand, N. (2008). *Réaction des témoins aux incivilités : Déterminants situationnels, personnels et culturels du contrôle social*. Thèse de doctorat non publiée, Université de Clermont-Ferrand 2.
- Chekroun, P. (2008). Pourquoi les individus aident-ils moins autrui lorsqu'ils sont nombreux ? *Revue électronique de Psychologie Sociale*, 2, 9-16. Disponible à l'adresse suivante : <<http://RePS.psychologie-sociale.org>>.
- Chekroun, P., & Brauer, M. (2002). Reactions to norm violations and the number of bystanders: Evidence for the bystander effect in social control behavior. *European Journal of Social Psychology*, 32, 853-867.

- Chekroun, P., & Brauer, M. (2004). Contrôle social et effet spectateur : L'impact de l'implication personnelle. *L'Année Psychologique*, 104, 83-102.
- Chekroun, P., & Nugier, A. (2005). Le rôle des émotions morales dans le contrôle social : « Tu me fais honte ». *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, 18, 77-97.
- Leyens, J. P., & Yzerbyt, V. Y. (1997). *Psychologie sociale*. Liège : Mardaga.
- Marques, J. M., & Yzerbyt, V. Y. (1988). The black sheep effect : Judgmental extremity towards ingroup members in inter- and intra-group situations. *European Journal of Social Psychology*, 18, 287-292.
- Nugier, A., Niedenthal, P.M., Brauer, M., & Chekroun, P. (2007). Moral and Angry Emotions Provoked by Informal Social Control. *Cognition and Emotion*, 21, 1699-1720
- Schachter, S. (1951). Déviation, rejet et communication. In A. Lévy (Ed.), *Psychologie sociale, textes fondamentaux anglais et américains*. Paris : Dunod, 1965.

Lexique

Implication personnelle : l'implication personnelle est le sentiment qu'a un individu d'être personnellement concerné par un comportement déviant et que ce comportement déviant a des conséquences plus ou moins directes pour lui. Les principales sources d'implication personnelle sont le fait de subir les conséquences directes du comportement déviant, le fait que la norme transgressée soit particulièrement importante dans le système de valeurs de l'individu, et le fait de se sentir personnellement responsable d'intervenir.

Effet Spectateur : on parle d'effet spectateur lorsque la probabilité qu'un témoin d'une situation d'urgence intervienne en aidant autrui est d'autant plus faible que le nombre de témoins est grand. Il y a ainsi plus de chance qu'un individu donné apporte son aide quand cet individu est seul que quand il est en présence de 3 autres personnes ou plus.

Endogroupe / Exogroupe : l'endogroupe correspond au groupe auquel appartient un individu donné. On parle aussi de groupe d'appartenance. Par opposition, un exogroupe est un groupe dont un individu donné ne fait pas partie.



Le contenu de la *Revue électronique de Psychologie Sociale* est sous contrat Creative Commons.

<http://RePS.psychologie-sociale.org>